

La crèche multi- accueil de Juvignac



Le Petit Prince

Le mot du maire

Une crèche exceptionnelle vient de s'implanter à Juvignac, la 1^{ère} en France dans ce type de gestion. S'il en existe 4 dans l'hexagone, 2 à Paris, 1 à Bordeaux et 1 à Lyon, elles sont associatives. Seule Juvignac bénéficie d'une gestion municipale. Notre crèche a une particularité importante : elle accueille des enfants handicapés moteurs cérébraux. Un pas vers des enfants qui pourront s'intégrer plus facilement dans la vie. Un pas vers une solidarité active, envers des êtres qui ont eu peut-être moins de chance, mais que nous affectionnons et que nous respectons.

Cette crèche, il est vrai, a coûté très cher. Elle a bénéficié d'un bon nombre de subventions à savoir : 700 000 € de la C.A.F, plus de 510 000 € de Montpellier Agglomération, 15 000 € du député Jacques Domergue et seulement 30 500 €, une aumône, du Conseil Général dont elle relève de la compétence. Nous tenons à remercier tout particulièrement monsieur le Professeur Aulombard, président du comité médical, qui nous a soumis l'idée de la réalisation de cette crèche, le Professeur Coube qui s'est beaucoup intéressé à ce projet. Je tiens à remercier personnellement madame Evelyne Laborde, mon adjointe, à qui j'ai confié la mission d'élaborer cette réalisation, et qui s'est investie avec passion et compétence. Juvignac, ville qui grandit avec prudence mais avec la sagesse de ceux qui savent que gérer c'est prévoir l'avenir, sans oublier personne sur le bord du chemin de la vie, quelles que soient nos différences, la solidarité ici, n'est pas un vain mot. «Aimons-nous les uns les autres» comme a dit le prophète, heureux ceux qui suivent cette maxime.



Votre lieu de confiance
Danièle Antoine Santonja
Chevalier de la Légion d'honneur
Maire de Juvignac
Vice-président de Montpellier Agglomération

Le mot d'Evelyne Laborde

Voilà, c'est fait !

Le 15 février 2010, 70 bambins avec le personnel qui les entoure ont pris possession dans la joie et l'excitation, des locaux de la nouvelle crèche **LE PETIT PRINCE**.

Mais avant cette ouverture qui n'est pas un aboutissement mais un nouveau départ, il me semble utile de faire un petit rappel historique et de vous présenter les objectifs de la politique de l'enfance liés à une telle structure.

C'est le 6 mars 1999, que la municipalité de Juvignac entre dans les locaux du Centre de Loisirs de Courpouyrans. Les bâtiments ne sont pas en parfait état, mais le site a un potentiel très intéressant pour développer les actions en direction de l'enfance, rendues nécessaires par l'accroissement de la population de notre commune. Le centre de loisirs poursuit ses activités et après de nombreux et importants travaux sur l'ensemble du site, une halte garderie de 15 places ouvre ses portes en février 2001. Nous pouvions donc avec la Caisse d'Allocations Familiales signer nos contrats Enfance et Jeunesse qui incluent des objectifs de qualité et de cofinancement. Malgré tout, étant donné l'augmentation prévisible à moyen terme de la population jeune, il fallait anticiper la cohérence et le développement du nombre de places d'accueil du jeune enfant.

Aussi, lorsque le Professeur Aulombard est venu présenter à Mme Santonja les difficultés que les parents d'enfants handicapés rencontraient pour faire garder, même une 1/2 journée leurs enfants, et l'intérêt qu'il y avait à permettre aux enfants handicapés et aux enfants valides de vivre ensemble le plus tôt possible, notre réflexion a pris un nouveau sens.

Le superbe site de Courpouyrans nous permettait de regrouper en un même lieu les activités en direction de la jeunesse et d'optimiser les locaux. Sur le projet pédagogique nous pouvions mettre en place ce que nous appelons de façon barbare des transversalités,

et recevoir avec des moyens appropriés les enfants handicapés.

Le chemin a été long ; concevoir le projet, trouver les financements, abattre un des pavillons existants trop vétuste, en construire un nouveau aux normes, plus vaste et adapté aux ados.

L'ensemble construit et ouvert aujourd'hui est ambitieux, 70 places pour commencer, mais il pourra s'adapter facilement au fil des besoins et des possibilités budgétaires municipales. Autour de ce projet phare, peuvent se créer, 20 places supplémentaires, un accueil PMI, une crèche familiale, un relais assistantes maternelles etc...

Cette crèche s'appelle : «Maison le Petit Prince - Antoine de Saint-Exupéry» du nom de cet écrivain français mondialement connu, qui dans ses romans et ses récits symboliques cherche toujours à donner du sens et des valeurs humanistes à nos actions.

Madame le Maire et moi-même, tenons à remercier la famille d'Agay et la succession Antoine de Saint-Exupéry de nous avoir gracieusement autorisées à utiliser aussi bien le nom que les dessins originaux de l'oeuvre «le Petit Prince». Nous sommes très honorées de leur confiance.

Dans la préface du livre, Saint-Exupéry écrit : «Toutes les grandes personnes ont d'abord été des enfants. (Mais peu d'entre elles s'en souviennent.)»

Alors, essayons de nous souvenir que nous avons été des enfants. Nous voulons le meilleur et avons de grandes ambitions pour eux.

C'est le sens de notre action : les enfants heureux et forts d'aujourd'hui seront les adultes solides, concernés et citoyens de demain.

Evelyne Laborde

Adjointe déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse et aux Affaires Scolaires



Le mot du président de l'ADIMCH

L'infirmité motrice cérébrale (IMC) ou paralysie cérébrale (PC), qui touche 125 000 personnes en France est la première cause de handicap moteur chez l'enfant.

L'infirmité motrice cérébrale, méconnue et qui pourtant concerne plus de 2,5 naissances sur 1000, recouvre différents niveaux et formes d'atteintes motrices, d'origine cérébrale, dont l'étiologie est liée à des accidents pendant la gestation (prématurité, anomalie chromosomique, agent infectieux, atteinte encéphalite...), autour de la naissance (anoxie, convulsions...) ou au cours de la petite enfance (traumatisme crânien, méningite, encéphalite...). Des troubles sont associés parfois au handicap moteur : troubles de la déglutition, de la vision, de l'audition et il peut y avoir une déficience intellectuelle.

Créée en 1999, l'Association Départementale des Infirmités Motrices Cérébrales de l'Hérault (ADIMCH), a vocation de porter des projets qui permettent aux enfants IMC et à leurs familles de rompre l'isolement dans lequel ils sont enfermés, de rester inclus dans la société. Cela permet aussi aux autres familles de découvrir, comprendre et accepter cette différence au travers de la vie commune de leurs enfants avec ces enfants différents.

Ce sont ces objectifs d'entraide, de solidarité, d'information, d'accueil qui ont porté l'ADIMCH et la mairie de Juvignac à joindre leurs efforts et volontés pour créer une structure d'accueil crèche/halte-garderie incluant de jeunes enfants IMC. Cette structure municipale innovante et exemplaire aura la particularité de permettre, via l'intervention de l'ADIMCH dans le cadre d'une délégation de service public, la prise en charge rééducative des enfants sur le site-même pour les parents qui le souhaitent

(kinésithérapie, orthophonie, ergothérapie, psychomotricité).

1^{ère} structure multi-accueil municipale créée en France

Pour l'association, les enjeux de cet accueil sont :

- Que les jeunes enfants IMC puissent avoir une socialisation en milieu ordinaire «comme tout le monde», et participent aux mêmes apprentissages que les autres, ce qui leur permettra de se préparer à l'entrée en milieu scolaire ou en établissement.
- Que les parents puissent bénéficier d'une prise en charge de qualité pour leur enfant.
- Que les parents aient eux aussi des temps de liberté car ils sont souvent confrontés aux difficultés d'accompagnement de leur enfant, qui ne peut pas être confié aussi facilement que d'autres enfants en garderie. Ils doivent accompagner leur enfant pour le suivi médical, pour les séances rééducatives journalières et bien souvent de ce fait un des parents, en particulier la mère est «contrainte» de cesser ses activités professionnelles.

L'équilibre de la famille est perturbé, entraînant bien souvent des ruptures dans la famille, des ruptures professionnelles, et la rupture des liens sociaux.

Les axes majeurs de notre projet pour atteindre ces objectifs sont :

- Tout d'abord une réflexion autour de l'enfant qui aboutira à l'élaboration d'un contrat d'accueil individualisé. Ce contrat, établi entre la famille, la direction de la crèche et l'association, fixe les objectifs, la durée de l'accueil et les rééducations.
- Une communication claire et adaptée, un service qualifié, attentif et efficace, la prise en compte des observations qui amélioreront la qualité d'accueil. Cette qualité du service rendu sera évaluée et mesurée régulièrement par l'association, la direction de la crèche et les professionnels : ergothérapeutes, kinésithérapeutes, orthophonistes, pédopsychiatres, psychomotriciens ...

Remarque importante : La crèche «le Petit Prince - Antoine de Saint-Exupéry» est la première structure multi-accueil municipale créée en France et nous sommes heureux d'avoir pallié ce grand déficit. C'est un des premiers et grands projets des parents bénévoles de l'ADIMCH qui se réalise.

Professeur Roger-Louis Aulombard
Président de l'ADIMCH

Le mot de Montpellier Agglomération, communauté solidaire

Proche des besoins des habitants, Montpellier Agglomération contribue à l'amélioration de la vie quotidienne dans les communes grâce au soutien qu'elle apporte à la réalisation d'équipements structurants.

Collectivité solidaire, la Communauté d'Agglomération de Montpellier veille tout particulièrement à promouvoir l'accessibilité la plus large des services publics et à favoriser l'intégration et la participation de tous au quotidien.

C'est pourquoi j'ai tenu à soutenir particulièrement l'initiative d'une crèche réservant des places aux enfants handicapés moteurs-cérébraux. Juvignac est la première commune en France à porter ce type de projet

et Montpellier Agglomération est fière d'avoir pu l'accompagner par un investissement important.

Ces places, dédiées aux enfants handicapés de l'ensemble de notre territoire, répondent à une attente des parents et permettront, au-delà, de faire évoluer les mentalités quant à la perception du handicap, et ce depuis le plus jeune âge. Je me félicite de cette nouvelle avancée vers une communauté solidaire.

Georges Frèche
Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier
Président de la Région Languedoc-Roussillon



vers un accueil

durable

Traitement architectural du bâtiment vers une haute qualité environnementale

Ce corps de bâtiment est implanté en recul de la ligne de crête, sur le versant sud. **La volumétrie du bâti se décompose en trois parties distinctes :**

■ Un corps nord dont la forme suit naturellement celle de la voirie existante. Les matériaux utilisés pour sa construction sont la brique de terre cuite, monobloc, et un complexe de protection de type façade ventilée en pierre sèche plaquée ou vêtements agrafés. La toiture est traitée sous la forme de toiture-terrasse végétalisée. En effet les toits de l'ensemble étant vus depuis la voirie (terrain à déclivité), ils sont traités comme une énième façade. Les ouvertures au nord sont de petite dimension pour limiter les déperditions thermiques mais toutefois suffisantes pour le bon renouvellement de l'air et l'éclairage naturel des locaux.

■ Un corps central, très linéaire, plus haut et très ouvert dans sa partie haute afin d'optimiser la ventilation naturelle d'été de l'ensemble des pièces contiguës - Principe de faux plafonds et de grilles. Cette partie est construite en béton clair, selon un principe de poteaux-poutres, pour faciliter le fractionnement des usages internes (dégagement, zone de vie ou zone d'accueil) tout en diminuant le volume de béton employé.

■ Un ensemble de «boîtes» de bois correspondant aux différents espaces d'éveil ainsi reconnaissables par leur forme. Les espaces d'éveil, au sud, ont un accès direct sur les aires de jeux extérieures (sols souples) et jardins (espaces naturels végétalisés). Ces zones de jeux (clôturées), comme l'ensemble de leurs ouvertures, sont protégées par des brises soleils horizontaux pour le confort d'été.

LES TISTOUS

■ Un bâtiment existant réaménagé. Matériaux existant béton et bois en partie haute sous toiture. Architecture de toiture - étanchéité par Shingles granulé minéral de couleur verte.

■ Le matériau employé pour son extension est par conséquent essentiellement le béton.

■ L'extension se développe logiquement autour du bâtiment existant.

■ Les toitures terrasses sont végétalisées.

ZONE TECHNIQUE COMMUNE

■ Intégrée au dénivelé du terrain. Les toitures de cette zone sont traitées sous forme de toits terrasses végétalisés afin d'augmenter sensiblement les surfaces accessibles extérieures au-delà du confort thermique qu'assure ce type de mise en œuvre : une partie de ces toitures-terrasses végétalisées est en effet au même niveau que celui du jardin des plus petits, le sol naturel venant en partie recouvrir ces locaux (vestiaires, lingerie buanderie).

■ La partie ouest des vestiaires fait mur de soutènement permettant de bloquer le dénivelé naturel du terrain.

■ L'espace alloué aux personnels et aux réunions de travail situé au centre du projet global permet la rencontre des personnels. Le matériau employé pour sa construction est essentiellement le béton - considérant cet espace comme partie du tout formé par la structure associative et la zone technique, il conserve les matériaux mis en œuvre dans l'existant. Formellement, l'utilisation du cercle augmente l'effet d'articulation entre les deux structures.

■ Le déambulateur aérien entre les deux structures est pensé comme une passerelle sur de courts pilotis ou plots, vitrée sur toute sa hauteur, permettant ainsi une transparence totale entre les espaces de jeux extérieurs des deux tranches d'âge principales - petits et grands. Sa couverture verte et ses poteaux de bois font le lien entre les matériaux utilisés pour la structure aval et la structure amont.

TRAITEMENT PAYSAGER DE L'OPÉRATION

■ Une insertion paysagère sur un espace naturel largement boisé est essentiellement constitué d'arbres de hautes tiges. Le projet tend vers une intégration au paysage au travers de l'architecture (matériaux

apparents, toitures-terrasses végétalisées, hauteur des constructions, etc.) tout en observant un principe de préservation optimale de la végétation présente sur le site ou son remplacement systématique en cas d'arrachage.

Le mot de l'adjoint à l'Urbanisme

En ce début du 21^{ème} siècle, le développement durable s'impose comme le fer de lance de l'action publique. La dynamique de la qualité environnementale des bâtiments est aujourd'hui lancée.

Hier les élus de JUVIGNAC se sont engagés dans la construction d'un nouvel hôtel de ville «HQE» (haute qualité environnementale).

Aujourd'hui l'équipe municipale a souhaité continuer et persévérer dans cette démarche. La qualité urbaine doit assurer à tout projet un impact positif. En effet il ne peut y avoir de bâtiment durable sans qualité urbaine.

Dans le centre multi accueil «le Petit Prince», une réflexion a été menée dès le départ entre les élus, les futurs utilisateurs et l'architecte. La réalisation est en tout point le résultat de cette réflexion que l'architecte M. Meyran a su traduire sur le plan architectural et urbanistique avec sérieux et compétence.

Guy Combe
Adjoint au Maire
délégué à l'Urbanisme
et aux Grands Travaux

Caractéristiques environnementales

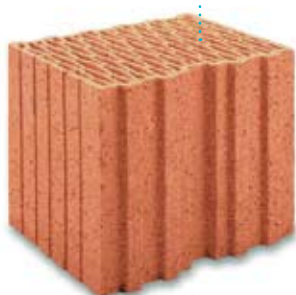
Murs en béton revêtement en pierres

Le béton n'est pas produit à partir de ressources rares. Les déchets de béton peuvent être recyclés



Murs en brique multi-alvéoles revêtement pierre

La brique multi-alvéoles est un matériau minéral, homogène et inerte, fabriqué sans solvant ni liant. Il peut contenir des résidus celluloseux (sciure de bois, papier recyclé) car ils interviennent dans son procédé de fabrication pour diminuer la consommation d'énergie non renouvelable et améliorer les caractéristiques thermiques



Toitures végétalisées

Le procédé est un système complexe d'étanchéité recouvert d'un substrat végétal qui permet de développer une véritable végétation.

La toiture végétalisée régule les écoulements et les précipitations en retenant une partie des eaux de pluie

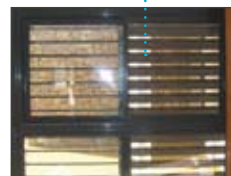


Ossatures et bardages bois

Le bois est utilisé pour sa structure et son enveloppe. La construction en filière sèche permet un chantier plus rapide et moins polluant

Menuiseries aluminium - vitrage

En fin de vie l'aluminium et le verre sont récupérables et recyclables à 100 %. Ils ne sont pas valorisables énergiquement et sont classés DIB (Déchet Inerte Brute) comme déchet ultime



Systèmes fluides

La production de chaleur est assurée par une pompe à chaleur. L'ensemble des locaux, recevant des enfants, sera chauffé par plancher chauffant «basse température» et également rafraîchissant en été. La ventilation des locaux se fait par un système «simple flux», à partir d'entrées d'air et bouches d'extraction dans chaque pièce.

La production d'eau chaude est assurée par des panneaux solaires en toiture





Le mot de l'adjointe à l'Environnement

Fidèle à notre engagement politique auprès des Juvignacois, je suis heureuse d'avoir participé à la réalisation de cet équipement public durable, symbole de la réussite d'une équipe au profit des générations futures, soucieuse de la maîtrise des coûts de l'utilisation de matériaux et de techniques respectueux de l'environnement et favorisant la mixité d'accueil.

Eliane Gauzy-Chable

Adjointe au Maire
déléguée à l'Environnement
et au Développement Durable

Ventilation naturelle

La ventilation naturelle est la forme la plus élémentaire de ventilation. Elle est fondée sur le simple fait que la chaleur monte pour être évacuée en partie haute. L'entrée d'air se faisant en partie basse. Tout cela s'effectue sans bruit et sans énergie.

Les avantages de ce systèmes sont :

- Pas d'énergie nécessaire
- Autorégulation
- Plus d'éclairage naturel zénithal
- Investissement et fonctionnement réduits
- Longue durée de vie
- Fonctionnement silencieux
- Peu d'entretien et de pannes
- Rafraîchissement nocturne

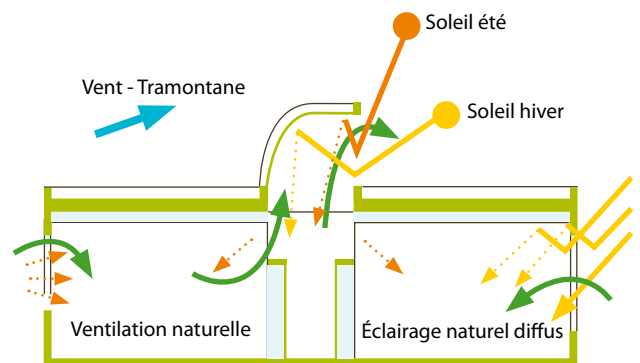
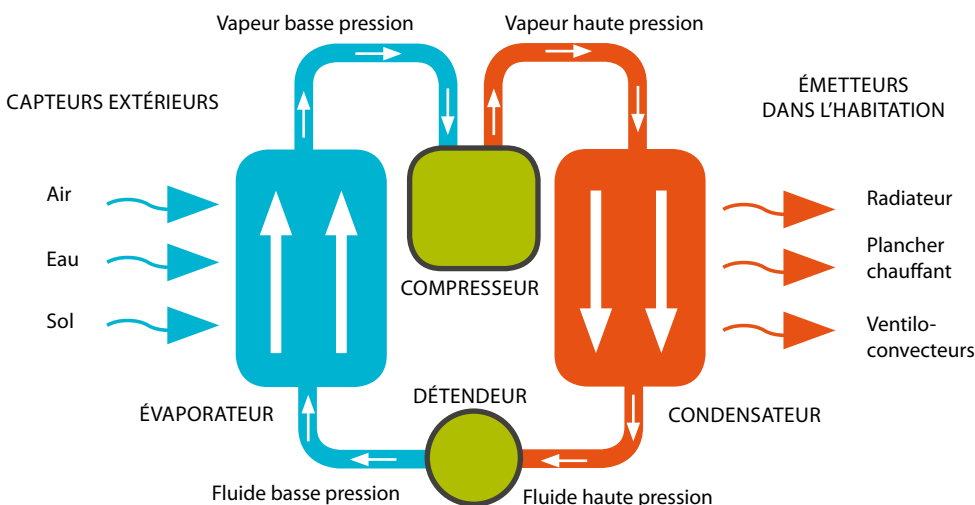


Schéma de fonctionnement de la ventilation naturelle

Principe de fonctionnement d'une Pompe à Chaleur



La pompe à chaleur puise les calories dans son environnement et le restitue à un coût très économique. Cet équipement, doté d'un compresseur électrique, permet des économies d'énergies de 70% par rapport à une installation classique de chauffage. En utilisant 1 Kwh d'électricité pour faire fonctionner la pompe à chaleur, nous récupérons gratuitement 3 Kwh naturellement présents dans l'environnement, tout en le préservant.



Crèche Municipale de Courpouyran

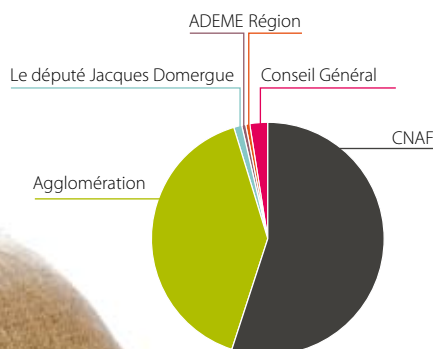
La maîtrise d'ouvrage communale s'exerce en particulier dans deux domaines bien distincts : le domaine de la réalisation des constructions communales et le domaine de la prise en compte de la gestion et de la maintenance de ces structures. Mission importante donc assurée par les élus délégués concernés assistés par le Directeur des Services Techniques de la commune et de son adjoint. C'est à leur côté que j'ai assisté à la réalisation « pierre après pierre » de cette exceptionnelle construction. Témoin privilégié, je souhaite souligner le travail remarquable accompli par la direction des Services Techniques dans le suivi et le contrôle des prestations : intransigeants concernant le respect des cahiers des charges et travaux prévus aux marchés, en relation avec la maîtrise d'oeuvre chargée de diriger et contrôler l'évolution et l'exécution technique des travaux. Je souhaite également souligner la qualité des travaux réalisés par les entreprises qui ont su faire face avec beaucoup d'application

et de détermination aux inévitables aléas de chantier, certes pas facile en raison de sa configuration et de son environnement. Il suffit, pour s'en convaincre, de se promener au rez-de-chaussée, d'accéder à la partie supérieure en empruntant la coursive pour comprendre et apprécier le travail magnifique réalisé par l'architecte pour une parfaite intégration du bâtiment à la configuration du terrain. S'ajoute des aménagements et installations techniques : confort et sécurité, et une conception architecturale des locaux qui permettra à cet établissement d'assurer pleinement son rôle en contribuant à l'éveil et l'épanouissement des enfants, en favorisant leur intégration et leur autonomie, tout en respectant chaque enfant dans son individualité, son rythme et sa personnalité, dans un environnement adapté et privilégié. En résumé, une bien belle construction qui fera date et référence et qui souligne une fois de plus le dynamisme de notre commune. Cet énergie qui implique un effort financier important, mais qui résulte d'une volonté politique au service de l'intérêt général et des enfants pour une action au plus près des réalités du terrain et des attentes de nos concitoyens.

Jean-Claude Bouissieren
Conseiller Municipal
délégué aux Travaux



Financement



- **Montant de l'investissement :** 4 295 713 €
- **Subventions :** 1 119 600 €
 - CNAF : 700 000 €
 - Agglomération : 510 000 €
 - Le député Jacques Domergue : 15 000 €
 - Région : 7 050 €
 - ADEME : 7 050 €
 - Conseil Général : 30 500 €
- **Autofinancement :** 3 176 113 €

- Coût de fonctionnement annuel :**
1 320 322 €, financé à hauteur de :
- 38 % par la CAF
 - 37 % par le budget communal
 - 25 % par les parents





programme de l'inauguration

Mardi 29 juin 2010

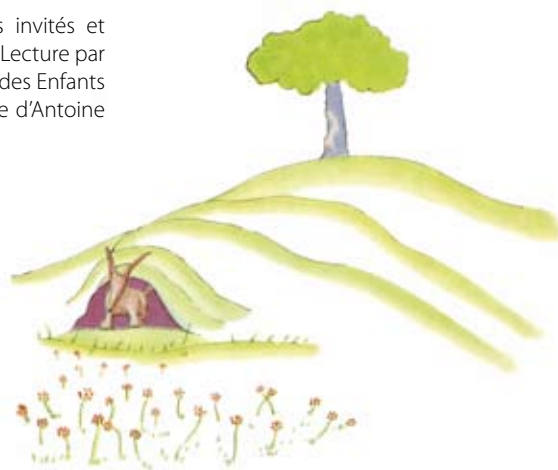
Animations de 9h30 à 11h30 :
salle polyvalente de Courpouyran

Exposition du Conseil Général sur Saint-Exupéry.
Accueil des élèves des maternelles des groupes scolaires des Garrigues et de Fontcaude et des enfants de la crèche. Spectacle proposé par la bibliothèque.

16h / 17h45 : Portes ouvertes, visite guidée de la crèche. L'accueil des enfants de la crèche se terminera exceptionnellement à 15h30.

18h : Visite de la crèche par les invités et officiels. Ruban symbolique coupé. Lecture par les membres du Conseil Municipal des Enfants d'extraits de l'œuvre du Petit Prince d'Antoine de Saint-Exupéry.

18h30 : Allocutions sur le parvis de la salle polyvalente, suivies d'un cocktail.



Renseignements pratiques

Contacts :

Tél : 04 67 10 38 55 - 04 67 52 40 03

Email : marie-virginie.calmels@ville-juvignac.fr

marie.rouche@ville-juvignac.fr

Heures d'ouverture : 7h30 à 18h30

Fermeture annuelle de l'établissement :

Du lundi 26 juillet 2010 au jeudi 26 août 2010

Restauration en liaison froide. Des repas sans porc sont proposés.
Les repas halal, bio et autres doivent être fournis par les familles.

Toutes les inscriptions sont prises en compte par la direction et sur rendez-vous.



Crédit Photo Mairie de Juvignac



Directeur de publication : Danièle Santonja, *Maire de Juvignac* • **Rédaction :** Florence Plays, *Adjointe au maire déléguée à la Communication et à l'Animation* - Georges Dafonseca, *Directeur des services techniques* - Jocelyne Cavalié, *Responsable de la Communication* - Béatrice Fuentes, *Assistante à la Communication* • **Conception :** www.visionsnouvelles.com • **Impression :** www.jf-impression.com

Mairie de Juvignac : 997, Les Allées de l'Europe - Tél. : 04 67 10 42 42 - Fax : 04 67 10 40 49 - Email : info@ville-juvignac.fr

Site internet : www.ville-juvignac.fr



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

